

# CCN DU 15 MARS 1966

## DÉTAIL DES TAUX DE COTISATIONS

A compter du 01/03/2022 - Avenant 362



CADRES	TA	Part Empl.	Part Sal.	TB/TC	Part Empl.	Part Sal.
Décès	0,620	0,620	-	0,620	0,620	-
Rente éducation et rente substitutive	0,130	0,130	-	0,130	0,130	-
Rente handicap	0,021	0,021	-	0,021	0,021	-
Incap. Temp. de Travail (ITT)	0,650	-	0,650	1,150	-	1,150
Invalidité - IPP	1,069	1,069	-	1,829	1,104	0,725
<b>TOTAL</b>	<b>2,490</b>	<b>1,840</b>	<b>0,650</b>	<b>3,750</b>	<b>1,875</b>	<b>1,875</b>

NON-CADRES	TA	Part Empl.	Part Sal.	TB	Part Empl.	Part Sal.
Décès	0,430	0,430	-	0,430	0,430	-
Rente éducation et rente substitutive	0,130	0,130	-	0,130	0,130	-
Rente handicap	0,021	0,021	-	0,021	0,021	-
Incap. Temp. de Travail (ITT)	0,880	-	0,880	0,880	-	0,880
Invalidité - IPP	1,029	0,664	0,365	1,029	0,664	0,365
<b>TOTAL</b>	<b>2,490</b>	<b>1,245</b>	<b>1,245</b>	<b>2,490</b>	<b>1,245</b>	<b>1,245</b>

GARANTIES OPTIONNELLES	TA	TB	TC
Rachat Franchise 60 à 90 jours	0,25	0,33	0,33
Rachat Franchise 30 à 90 jours	0,70	1,18	1,18
Capital Décès additionnel (NC+C)	0,24	0,24	0,24
Capital Décès additionnel (NC)	0,23	0,23	-
Capital Décès additionnel (C)	0,26	0,26	0,26
Rente de conjoint (NC+C)	0,16	0,16	0,16
Rente de conjoint (NC)	0,17	0,17	-
Rente de conjoint (C)	0,15	0,15	0,15

### Répartition Employeur / Salarié des options

- Le «Rachat de Franchise» est financé à 100% par l'employeur
- La répartition pour les contrats optionnels décès (capital décès additionnel, rente de conjoint) se formalise par un acte de droit du travail propre à l'association (DUE/Accord d'entreprise)

- Tranche A : partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale ;  
 - Tranche B : partie du salaire annuel brut comprise entre le plafond de la tranche A et quatre fois ce plafond ;  
 - Tranche C : partie du salaire annuel brut comprise entre le plafond de la tranche B et huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

#### Harmonie Mutuelle : distributeur et gestionnaire

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473.  
 Numéro LEI 9695003LU5ZH89G4TD57.  
 Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

#### MUTEX

Société anonyme au capital de 37 302 300 euros.  
 Entreprise régie par le Code des assurances  
 RCS Nanterre 529 219 040  
 Siège social : 140 avenue de la République  
 92320 Châtillon  
 Assureur des garanties capitaux décès, incapacité temporaire, invalidité et incapacité permanente professionnelle

#### O.C.I.R.P.

Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance.  
 Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale  
 SIREN 788 334 720  
 Siège social : 17 rue de Marignan 75008 Paris  
 Assureur des garanties décès en rente

